

Lévesque, Claudette

De: Lis, Natalia
Envoyé: 11 août 2020 15:25
À: 'pcharlebois@fasken.com'; energie@mblink.net
Cc: Greffe
Objet: R-4045-2018 - délai pour le dépôt de la preuve

Bonjour Maîtres,

La Régie de l'énergie vous informe par la présente qu'en raison des contestations des réponses du Distributeur aux DDR par Bitfarms et CREE dans le dossier R-4045-2018, le délai pour le dépôt de la preuve par ces intervenants, originellement prévu pour le 12 août 2020, est reporté et sera communiqué par la Régie dans sa décision sur les contestations des réponses aux DDR.

Cordialement,

Natalia Lis
Secrétaire adjointe
Régie de l'énergie
(514) 873-2452, poste 243

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

La présente communication est destinée à l'usage exclusif de la personne ou de l'entité à qui elle est destinée et son contenu peut être de nature confidentielle et être protégée par la Loi. Toute autre personne qui la reçoit est par les présentes avisée qu'il est strictement interdit de la diffuser, la distribuer ou la reproduire en tout ou en partie et est priée d'aviser immédiatement l'expéditeur par le retour d'un courrier électronique et de détruire le message original. Merci